

LE BÂTHIOLAIN

L'actualité de votre village

À NOTER |

BRUIT

La mairie rappelle que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de manière répétée par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués qu'aux heures suivantes :

- **Pendant les jours ouvrables** de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- **Les samedis** de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- **Les dimanches et jours fériés** de 10h à 12h.

[Arrêté préfectoral du 9 janvier 1997]

ECOBUAGE

Afin de lutter contre les nuisances provoquées par les feux de déchets de jardins (herbes, broussailles, détritiques, etc.) ainsi que les feux constatés à l'occasion de chantiers divers, nous vous rappelons selon l'arrêté n°15/2006 qu'il est INTERDIT de brûler :

- des herbes et détritiques divers, végétaux ou non, dans les jardins attenants aux habitations sur l'ensemble des secteurs urbanisés de la commune,
- tous matériaux, déchets et autres à l'occasion de chantiers divers sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les contrevenants au dit arrêté seront sanctionnés conformément aux règlements en vigueur.

Compostage des déchets

Composter permet de réduire ses déchets et de recycler à domicile, dans le jardin, les épluchures de fruits et de légumes, les fleurs fanées... ce sont ainsi 30% des déchets qui sont détournés de la poubelle grâce au compostage !

Pour rappel, la déchetterie de La Bâthie est ouverte tous les jours :

Du lundi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Le dimanche de 9h00 à 13h00.

HORAIRES ÉTÉ DE LA POSTE

Depuis le 17 juillet jusqu'au 26 août : **du lundi au vendredi de 14h à 16h30.**

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

L'aide à la rentrée scolaire est reconduite pour les secondaires et les étudiants. Les dossiers sont à retirer au **CCAS de La Bâthie** ou sur le site **www.labathie.fr** à partir du **15 septembre 2017** et devront être retournés complétés **entre le 15 septembre et le 30 novembre 2017** au secrétariat du CCAS uniquement.

AFFOUAGES 2017

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 31 août 2017. Les lots seront tirés au sort en septembre et alloués pour un montant de 40 €.

À LA UNE |

ÉVÈNEMENTS CULTURELS

- Notre commune accueille actuellement une exposition consacrée à l'œuvre de l'architecte Albert Laprade concepteur de l'usine électrique de La Bâthie. Organisée par le CAUE de Haute Savoie, cette exposition itinérante se devait d'être présente dans notre village.

J'invite tous les habitants de notre commune intéressés par ce thème à se rendre à la salle polyvalente afin de parcourir à travers les panneaux exposés l'évolution du travail de l'architecte.

- **Le 03 août** prochain aura lieu **dans notre église à 20h30** et en exclusivité dans notre territoire **un concert de trompette**. De formation classique, les musiciens de l'ensemble Tromba Camerata interpréteront des œuvres de Mozart, Verdi, Albinoni mais aussi de Queen et Stevie Wonder. Ils savent donc allier le moderne au classique.

Venez nombreux accueillir et écouter ces musiciens de renommée nationale.

ÉVÈNEMENT TOURISTIQUE

Comme vous le savez certainement notre commune a noué un partenariat avec la commune de Saint Laurent de La Prée en Charente Maritime et une convention a été signée avec l'association « Savoie Charente Maritime » afin de finaliser avec elle des actions permettant de faire vivre ce partenariat. Pour ce faire, l'association souhaite organiser un voyage découverte de 7 jours, du dimanche 29 avril au samedi 05 mai 2018, dans cette belle région de France proche de l'Océan (un point fort de ce voyage sera la visite du village martyr d'Oradour sur Glane).

Je vous invite à vous inscrire nombreux à ce voyage qui sera aussi un fort moment de convivialité

NUISANCES SONORES

Je tenais à vous signaler que de nombreux habitants de notre commune se plaignent des nuisances sonores intolérables qui surviennent jusqu'à des heures très tardives dans la nuit émanant d'engins motorisés. Sachez que tout est mis en œuvre avec les services de gendarmerie pour que les rondes s'intensifient. Néanmoins tout commence par le respect des règles de civisme. Je rappelle que le tapage nocturne commence à 22 heures. J'invite tous les auteurs de ces incivilités à respecter la quiétude des citoyens afin qu'il fasse toujours bon vivre dans notre village.

Je vous souhaite de passer un bel été propice aux ballades en famille au bord de la mer ou en montagne.

Le Maire,

Jean-Pierre André



Association Savoie Charente Maritime

Dans le cadre de l'échange entre la commune de La Bathie et la commune de St-Laurent de la Prée.

NOUS ORGANISONS UN VOYAGE EN CHARENTE-MARITIME du dimanche 29 avril 2018 au samedi 5 mai 2018

TARIF PAR PERSONNE : 800 €

Ce tarif comprend :

- le voyage aller/retour ainsi que les circuits sur place en autocar «grand tourisme»
- l'hébergement en Résidence Hôtelière*** à Fouras en chambre double et petit déjeuner
- les déjeuners et les diners tous les jours
- toutes les visites selon le programme ci-joint.

Ce tarif ne comprend pas :

- le supplément chambre individuelle : 240€ par personne pour le séjour
- les pourboires et dépenses personnelles.

RENSEIGNEMENTS ET REGLEMENTS :

- Duret André - 220 rue Gabriel Faure
73540 La Bathie
Tél. 04 56 43 90 94
duretandre@yahoo.fr
- Muraz Denis - 54 rue des Noyers
73540 La Bathie
Tél. 04 79 31 06 16
muraz.denis@gmail.com

1^{er} acompte : 30 %, soit 240€ par
personne AVEC LE COUPON

2^e acompte : 1^{er} décembre 2017,
soit 280€ par personne

Solde : 1^{er} mars 2018, soit 280€ par
personne

Chèques à l'ordre de A.S.C.M

A.S.C.M et AMMIS

(Amitiés Savoie Charente Maritime) de La Bathie.
(Alliance Monts et Marées Innovante et Solidaire)
de Saint Laurent de la Prée.

Vous propose

VOYAGE EN CHARENTE MARITIME



Fort Boyard symbole du département de la
Charente Maritime

**DU DIMANCHE 29 AVRIL 2018
AU SAMEDI 5 MAI 2018**

7 JOURS (6 NUITS)

En cours de route
ORADOUR SUR GLANE

LUNDI 30 AVRIL 2018 JOURNEE A ST LAURENT DE LA PREE



Cette très ancienne commune, s'étend sur un territoire de 2751 ha, elle est remarquable par la diversité de ses paysages : milieu à la fois aquatique et bocager, proche de la mer, bordée par la Charente, les zones boisées et les marais s'y côtoient.

Saint-Laurent de la Prée compte aujourd'hui presque 2 000 habitants dont la vie s'organise autour de 2 pôles principaux et de plusieurs petits hameaux
Saint-Laurent de la Prée, à 5 km de l'océan, vous accueille en nature avec ses 2 campings, son bar hôtel restaurant, son bar tabac et vous invite à la randonnée le long du canal de Charrais, sur les rives de la Charente, et dans tous les marais et bois alentours.

C'est sous le mandat de Denis Muraz Maire de La Bathie, de André Duret président de « Amitiés Savoie Charente Maritime », de Raymond Minier Maire de Saint Laurent de la Prée et de Jacques Poudou président de « Alliance Monts et Marées Innovante et Solidaire » que l'échange a pris forme. Sans oublier Michel Montet qui a fait la première démarche, en poussant la porte de la mairie de Saint Laurent de la Prée.

MARDI 1ER MAI 2018 JOURNEE A L'ILE D'AIX

Cap sur la dernière île sans voiture et accessible en bateau en Charente-Maritime, au large de Fouras-les-Bains. Découvrez là à pied, en vélo,

Votre aventure sur l'île d'Aix commence à Fouras-les-Bains.

Au départ de Fouras, embarquez pour une traversée de 30 minutes en direction de l'île d'Aix, terre sauvage et préservée... Vous avez la chance de croiser en pleine mer le Fort Enet et le Fort Boyard !

Partez pour une journée, sur cette île classée site naturel remarquable, lieu de retrait hors du temps. Marais, forêt, vignes, criques de sables, falaises, plages... Prenez le temps d'explorer ces paysages sauvages et le patrimoine "Aix-ceptionnel" de l'île...L'île est à vous, commencez votre aventure sur ce croissant des mers de 3 km de long sur 600 m de large !

PUIS LA VISITE DE LA ROCHELLE



MERCREDI 2 MAI 2018 JOURNEE LE PHARE DE CORDOUAN

Le phare de Cordouan, depuis la côte, de Saint-Georges-de-Didonne à la Palmyre, attire tout naturellement notre regard, de jour comme de nuit.

Le jour, c'est sa silhouette élancée qui se détache parfaitement sur l'horizon ou que l'on devine dans la brume, la nuit, c'est bien sûr son feu et son rythme immuable, trois occultations (2 et 1) toutes les 12 secondes, qui nous fait un clin d'œil.

Ne vous contentez pas de cette vue à



distance, le phare est à environ 7 km de la côte, approchez le, visitez le.

Ce sera une des plus belles journées et un des plus beaux souvenirs de votre séjour sur la côte atlantique. Le phare de Cordouan, un endroit magique dans un cadre grandiose, une journée inoubliable pour toute la famille.

JEUDI 3 MAI 2018 JOURNEE A MARENNES LA CITE DE L'HUITRE

Située à Marennes le long du chenal de la Cayenne, entre marais et cabanes d'ostréiculteurs, la cité de l'huître vous ouvre les portes du monde ostréicole et vous emmène au cœur d'un métier, d'un territoire et d'un environnement naturel d'exception.
La cité de l'huître est un endroit idéal pour découvrir l'huître et l'ostréiculture. De nombreuses animations pour tous les âges y sont proposées dans un cadre de visite authentique inséré dans un environnement exceptionnel propre au département de la Charente Maritime.

Plus de deux heures de visite avec 2 pôles-découverte: la cabane des claires et l'aventure de l'huître pour tout connaître sur l'huître, son histoire, sa culture, sa gastronomie.



Des démonstrations de cuisine d'huîtres chaudes et dégustation avec le chef. Des animations originales sur le thème des marées, du métier d'ostréiculteur, du marais, initiation à l'ouverture des huîtres, visite de la ferme ostréicole.

VENREDI 4 MAI 2018 JOURNEE A L'ILE MADAME

L'île Madame, petit confetti posé entre l'île d'Oléron et l'île de Ré, est la plus petite île du littoral de la Charente Maritime C'est aussi la plus sauvage et la plus mystérieuse de toutes. Partons à sa découverte. L'île Madame (longueur 800 m et largeur 400 m) est un site naturel classé, accessible depuis PORT-DES-BARQUES à l'embouchure de l'estuaire de la Charente et rattachée au continent par une passe appelée « Tombolo », la Passe aux Bœufs. Elle se découvre à marée basse. Cet espace naturel est très fragile, il est recommandé de visiter l'île à pied ou à vélo. Distance 2 kms (aller et retour)



Quel panorama... et quelle quiétude ! On appréciera ici l'authenticité du lieu, le côté naturel et préservé, des qualités qui deviennent aujourd'hui rares et recherchées...



COUPON RÉPONSE à retourner avant le 1^{er} octobre 2017

Soit à Duret André - 220 rue Gabriel Faure - 73540 La Bathie ou Muraz Denis - 54 rue des Noyers - 73540 La Bathie

Nombre de personnes :

Nom.....

Nom.....

Prénom.....

Prénom.....

Adresse.....

Adresse.....

Téléphone.....

Téléphone.....

E-mail.....

E-mail.....



exposition

de la construction au récit
être de son temps et de son lieu pour l'architecte du xx^e siècle

Exposition ouverte
du 12 juillet au 10 septembre
du mercredi au dimanche de 14h. à 18h.

Au début du XX^e siècle, le développement des villes met les architectes face à de nouveaux programmes, véritables projets de modernité : la transformation des modes de vie, l'essor des infrastructures (industrielles, urbaines, touristiques...) ou encore l'habitat et la production de logements pour le grand nombre. Dès lors, les architectes modernes sont souvent accusés d'être en rupture avec l'histoire et la géographie des lieux. Leurs productions semblent vouloir être à tout prix "de leur temps" plutôt que "de leur lieu".

Le parcours d'un architecte comme Albert Laprade (1883-1978) permet de dépasser cette opposition et de revenir sur la manière dont, en France, les architectes du début du XX^e siècle se sont confrontés aux besoins de leur époque et à la spécificité des lieux. Au-delà d'une production moderne allant du garage automobile rue Marbeuf (Paris) au barrage de Génissiat sur le Rhône (Ain), Albert Laprade porte une attention particulière à l'architecture traditionnelle notamment à travers ses Albums de croquis et l'alpage de Charousse (Les Houches, Haute-Savoie). Cette exposition interroge la manière dont les architectes participent à l'élaboration d'une "culture du lieu" qui comprend celui-ci à la fois comme site de projets, comme territoire de nouvelles découvertes et comme imaginaire à construire.

Claire Rosset, doctorante en architecture au sein du CAUE 74 de 2013 à 2016, a assuré le commissariat de cette exposition à partir du travail scientifique issu de sa recherche.



Déclaration annuelle de ruches du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017)

La lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer.

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDSi et FREDONii) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-après :

FREDON : 04 79 33 46 89 / signalerfrelon73@gmail.com

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

- FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire
- FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Le Frelon asiatique, comment le reconnaître ?





**Du 11/07
au 11/09** > Salle polyvalente

Exposition

Du mercredi au dimanche inclus de 14h à 18h.

- ↳ de la construction au récit.
- ↳ Être de son temps et de son lieu du XX^e siècle

**JEUDI
03/08** 20 H 30 > Eglise de la Bâthie

Concert

- ↳ Ensemble de trompettes Tromba Camerata
- Organisé par la commune - Entrée gratuite

**Du 12/07
au 25/08** Les mercredis & vendredis

Visite de la centrale électrique de La Bâthie

- ↳ Tarif : 5€/pers.
- Interdits aux enfants de moins de 12 ans
- ↳ Réservation auprès de la Maison du Tourisme Albertville au 04 79 32 04 22

**JEUDI
24/08**

73^e anniversaire de la libération de La Bâthie

- ↳ Cérémonie au monument de Biorges 18h30

**LUNDI
04/09**

Rentrée des classes



1



2



3



4



5

1 2 3

Bénédition "Toile de l'Aire"

4 5 6 7

Fête de la musique le 21 juin



6



7

Renov'Habitat

Les 9,10 et 11 mars derniers lors du salon de l'habitat Arlysère présentait officiellement son dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique : Renov'Habitat.

L'objectif à terme est d'arriver à 450 logements rénovés par an sur le territoire, challenge ambitieux mais en accord avec les objectifs nationaux de la loi de transition énergétique.

En faisant appel à Renov'Habitat vous bénéficiez d'un accompagnement en 4 étapes, de la prise de renseignements aux travaux de rénovation.

1^{er} étape : Rendez-vous gratuit avec Renov'Habitat Arlysère, le conseiller rénovation vous présente le dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique, vous fournit les premiers conseils techniques sur les travaux à prévoir et les informations sur les aides financières en vigueur.

2^{ème} étape : Diagnostic énergétique de votre logement, le conseiller vous propose de réaliser un diagnostic énergétique visant à étudier plus précisément les modalités de votre projet, Arlysère missionne un bureau d'étude pour réaliser le diagnostic, prioriser les travaux et identifier différents scénarios de rénovation

3^{ème} étape : réalisation des travaux, suite au rendu du diagnostic le conseiller vous aide à prioriser et réaliser vos travaux pour

améliorer la performance énergétique de votre logement, il fait le point sur les devis des entreprises auxquelles vous ferez appel, il vous aide à réaliser votre plan de financement.

Il vous redirige au besoin vers les autres services du guichet habitat (ADIL, OPAH, consultation architecturale).

4^{ème} étape : Visite du logement et suivi des consommations, pendant les travaux le conseiller vient visiter le chantier et fait le point sur l'avancée des travaux. Vous réalisez ensuite un suivi de vos consommations pour apprécier les gains énergétiques après travaux.

• Pour plus d'infos : contacter Arlysère au **04.79.10.48.48** ou consulter le site internet **www.arlysere.fr**

Permanences Renov Habitat (sur RDV uniquement) :

- ALBERTVILLE, à l'Arpège, 2 avenue des Chasseurs Alpins : les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis après-midi du mois.
- BEAUFORT, à la Mairie: les 2^{ème} lundis du mois le matin.
- FLUMET, à la Mairie, 80 route des Aravis coté bibliothèque : les 1^{er} jeudis du mois.